

LA MISE A DISPOSITION DES STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISE

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance : Avis Général n° 11 : Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance des réflexions menées par l'Insee à propos des publics des statistiques structurelles d'entreprise et de leurs besoins. La richesse, la qualité, la fiabilité, l'explicitation des concepts et la granularité de ces productions sont largement reconnues et en font des données de référence dans le débat public et pour le cadrage d'autres études. Ces productions sont néanmoins actuellement surtout mobilisées par des experts ou des usagers avertis ; elles sont parfois complexes et peu connues du grand public.

L'Insee a développé des outils pour favoriser la diffusion et la lisibilité de son offre en cherchant à répondre conjointement aux besoins de différents publics : réflexion en 2019-2020 à propos du passage à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation économique, mise en place d'un espace thématique Entreprises sur le site internet en cours d'évolution, réalisation de vidéos grand public, préparation de cubes de données pour favoriser l'accès aux fichiers de données et aux métadonnées. La commission salue ces initiatives et rappelle la nécessité d'accompagner au mieux tous les utilisateurs.

Elle encourage l'Insee à suivre les pistes d'enrichissement de la diffusion des données existantes : régionalisation accrue, publication de données au niveau de sous-classes de la NAF, affichage des distributions, valorisation des données disponible par une meilleure coordination et mutualisation interne au service statistique public. Elle prend acte de la difficulté de retracer des séries statistiques longues avec ESANE, du fait notamment de l'affinement continu du dispositif. Par ailleurs, mettre à disposition des

données complètes et retraitées (automne N+2) nécessite un délai incompressible à qualité donnée. La mise à disposition pour les publics experts et habilités des données en unités légales sur le Centre sécurisé d'accès aux données peut néanmoins servir de base à la reconstitution de séries.

En termes de diffusion, la commission reconnaît que l'accès à ces statistiques sur le site peut gagner en lisibilité. Elle souligne l'importance de faire un suivi des effets des changements en cours, évolutifs (espace thématique en ligne en substitution à l'Insee référence) en lien étroit avec les différents publics, et de maintenir des données régulières de référence ainsi que des études systématiques sur les entreprises ; elle insiste sur l'importance d'associer le plus possible les différentes parties prenantes lors de la concertation à propos de la refonte de l'ensemble des variables sectorielles de l'Enquête Sectorielle Annuelle. La commission recommande de développer les échanges entre le système statistique public et les utilisateurs avertis, en particulier avec les représentants de l'industrie, comme fait avec des représentants du secteur du bâtiment, en complément de ceux au sein du Cnis, en commissions sectorielles des comptes, ou lors des comités de concertation des enquêtes.